



Délibération du conseil municipal Séance du 21 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un janvier à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMUZ, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Véronique DOCK, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Excusées

Avec pouvoir : François FERRETTI, maire-adjoint, pouvoir donné à P. MÉANT;
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Y. AFFRE;
Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à C. BANCEL FRANGIONE.

Excusé

Sans pouvoir : Sébastien BUSSY, conseiller municipal.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

2025-01-07 Voie ouverte à la circulation et donnant accès à l'entrée principale du Camp de la Valbonne - Dénomination.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'article 169 de la Loi 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits alors que la numérotation des immeubles relève de la compétence du maire (article L.2213-28 du CGCT).

Il précise que l'assemblée délibérante peut dénommer les voies privées ouvertes à la circulation, c'est-à-dire non fermées par un portail.

Il informe les élus que la commune a reçu, via le service-courrier-colis de La Poste, une demande du vaguemestre du Camp de la Valbonne, pour une création d'adresse postale.

Aussi, Monsieur le Maire propose de dénommer la voie donnant accès à l'entrée principale du Camp de la Valbonne, (référence cadastrale A 50 et propriété de l'État) :

- Rue du Camp de la Valbonne

Concernant la numérotation, il informe les élus que le numéro métrique attribué est le 99.



Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination ci-dessus proposée ;

PREND ACTE du numéro métrique attribué ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.

Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20250121-delib_20250107-DE
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025

Le 21 janvier 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 18

Votants : 21

Patrick MÉANT,
Maire de Balan.

